



REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE

DATE : 3 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS : LIONEL JEAN – MARIE FRANCE JURBERT-MORLE - ANDRE VONTRAT - CHRISTINE AIGUEPERSE - MAXIME BOYER - SARAH CHAUZEIX.

EXCUSE(S) ABSENT(S) : NATHALIE GUBERT donne procuration à Marie France JURBERT-MORLE.

A l'unanimité, Christine AIGUEPERSE est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2025.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Point sur la trésorerie de la commune au 3 novembre 2025 : elle s'élève à 236 010,14 euros.

3/ Location d'un an du grand logement du Presbytère

En raison du départ de l'ancien locataire, il est proposé de louer le grand logement du Presbytère à Madame Stacy BUARD à compter du 01/11/2025 pour une durée d'un an.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Rétrocession à la commune d'une concession funéraire

Une concession au cimetière du Vieux Bourg n'est pas utilisée et la propriétaire Madame VAUR a exprimé le souhait de la rétrocéder à la commune. Un reversement de 61,20€ calculé au prorata temporis sera effectué.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et étudiera sa revente éventuelle.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Participation de la scierie DUCLAUX au financement du poteau incendie au lieu-dit Prend Le Garde.

Cette opération a été facturée 10 480,80€ à la mairie : tranchées, pompage de l'eau, travaux de terrassement et fourniture de matériel etc...

Monsieur le Maire explique que le représentant de la scierie DUCLAUX a émis le souhait de participer financièrement à l'installation du poteau incendie positionné à proximité de sa scierie.

Une convention va donc être signée entre la Commune et la scierie pour officialiser leur participation financière de 3500€.

De plus, une participation financière du Département est attendue à hauteur de 3500€.

Approuvé à l'unanimité.

6/ Établissement d'un acte notarié de régularisation cadastrale avec le groupement forestier de Sault. Achat par la Commune du triangle de 931m², à raison de 1€/ m², au Goûtal de la Croix.

Approuvé à l'unanimité

7/ Indemnisation versée par la mairie à M. Charbonnel Pierre pour l'achat d'un terrain de 1226m², à raison de 1€/ m², au Puy Lafourche en vue de réaliser une défense incendie.

Approuvé à l'unanimité.

8/ Régularisation cadastrale de voirie, alignement de la D111, au lieu-dit Le Vert, concernant le chemin de l'Esturgie. Le Maire rappelle la délibération du 4 juillet 2025 demandant l'alignement de la RD111. La famille ALRIVIE Hubert sera indemnisée pour 299 m² à hauteur de 1€/ m². Le but étant d'y réaliser une défense incendie.

Approuvé à l'unanimité.

9/ Délibération de principe : implantation de 4 défenses extérieures contre l'incendie
Pour mémoire, la mise en place du PLUI-H, qui est en cours d'élaboration actuellement, prévoit l'obligation pour les Communes d'installer des défenses incendie. Dans ce cadre, notre Commune s'est engagée sur la mise en place de 4 réserves incendie.

Approuvé à l'unanimité.

10/ Subvention pour le groupe vocal « Los Gojats Del Porti »

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2025, la statue du Poilu sera inaugurée. Une prestation du groupe « Los Gojats Del Porti » est prévue. En conséquence, Il est proposé de lui allouer une subvention de 120€.

Approuvé à l'unanimité.

11/ Décision modificative - défense incendie

Monsieur le Maire propose une décision modificative du budget d'investissement qui permettrait un virement de crédits concernant les 2 défenses incendie du Vert et du Puy Lafourche, pour un montant de 36 000€.

Approuvé à l'unanimité.

12/ Décision modificative - créance douteuse

En raison du non-paiement de 720 euros par ORANGE à la Commune, une créance a été générée. Elle est irrécupérable par la Trésorerie Publique, en conséquence, elle figurera en non-valeur dans le budget communal par obligation comptable.

Approuvé à l'unanimité

13/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement

Comme chaque année, en anticipation du vote du prochain budget principal pour 2026, il est proposé d'autoriser la commune à engager et à mandater des dépenses d'investissement afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires et de payer les factures à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget primitif 2025.

Approuvé à l'unanimité.

14/ Clôture du budget annexe EAU

Dans la continuité du transfert du budget annexe EAU au bénéfice du Syndicat des Eaux du Puy du Bassin, Monsieur le Maire propose aujourd'hui une nouvelle délibération pour sa clôture au 31/12/2024.

Approuvé à l'unanimité.

15/ Modification des statuts de la FDEE19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze)

Nouvelles compétences techniques sur l'éclairage publique, la maintenance, l'exploitation des installations ainsi que sur la maîtrise d'ouvrage et la mise en valeur des bâtiments pour les communes qui le souhaiteraient.

Approuvé à l'unanimité.

16/ Redevance 2026 - performance du réseau d'eau potable

Ce coefficient estimé permettra de déterminer la contre-valeur de la redevance à appliquer sur les factures d'eau des abonnés au cours de l'année 2026. Elle est située entre 0.2€ht et 1€ht/m3. Cette redevance profitera aux « bons élèves » et pénalisera les « mauvais ». STGENIEZ O MERLE affiche une contre- valeur à 0.5€ht/m3.

Approuvé à l'unanimité

17/ Tarifs 2026 Assainissement Rouzeyrol

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur en 2025 et préconise une augmentation de 10€ de l'abonnement pour 2026, passant ainsi de 55€ à 65€ tout en maintenant à l'identique le prix du m3, soit 1,22€.

Cette augmentation permettra d'une part d'équilibrer le budget et d'autre part d'effectuer les travaux prévus : renouvellement de la conduite sur 300 mètres et réalisation d'un champs dépendage.

Approuvé à l'unanimité

18 / Questions diverses

- Remerciements des différents organismes pour la subvention perçue en 2025 : La ligue contre le cancer, SSIAD, Sagiran country style, Carrefour de l'amitié, RPI St Privat/St Julien, AFOXA etc...
- **Noël 2025** se tiendra au foyer rural de St Geniez le vendredi **12 décembre 2025 à 20h.**
- Sinistre grêle du 25 juin 2025 sur les bâtiments communaux – La majeure partie des bâtiments communaux ont été impactés. Un reste à charge incombera à la Commune. Les travaux urgents sont achevés et les réfections complètes des toitures se réaliseront en 2026.

Le Maire
Lionel JEAN

La secrétaire de séance
Christine AIGUEPERSE

Maxime BOYER

Marie France JURBERT-MORLE

Sarah CHAUZEIX

André VONTRAT

Nathalie GUBERT
Absente excusée